

A10 – Aménagement de la 3^e voie entre Chambray-lès-Tours et Veigné Concertation publique

Fin 2011, L'Etat a confié à Cofiroute l'aménagement de la 3^e voie de l'autoroute A10 entre les communes de Chambray-lès-Tours et Veigné. L'opération a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation. Afin de permettre au plus grand nombre de bien comprendre cette opération et de s'exprimer quant aux conditions de sa réalisation, le Préfet d'Indre-et-Loire et Cofiroute organisent du 14 octobre au 10 novembre 2013 une concertation publique.

La concertation publique

Les modalités de la concertation ont été fixées en partenariat avec les Mairies des cinq communes concernées.

Elle se déroule du 14 octobre au 10 novembre 2013, dans cinq lieux d'accueil du public :

- les mairies de Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Avertin et Veigné,
- l'Espace Villeret (quartier des Fontaines) à Tours.

Pour s'informer et échanger avec Cofiroute :

- le dossier de concertation est consultable sur place et téléchargeable sur le site www.a10-touraine.fr,
- une exposition est proposée sur les lieux d'accueil ainsi qu'un registre de recueil des avis,
- des permanences d'accueil sont programmées à la mairie de Chambray-lès-Tours aux dates suivantes :
 - jeudi 17 octobre 2013 de 9 h 30 à 12 h 30,
 - samedi 26 octobre 2013 de 9 h 30 à 12 h 30,
 - mardi 5 novembre 2013 de 14 h à 17 h.
- les avis et observations peuvent enfin être transmis
 - par courrier : Cofiroute Concertation publique - Aménagement 3^e voie, CS 10331, 37173 Chambray-lès-Tours cedex
 - par email : a10-touraine@vinci-autoroutes.com, pref-2x3voiesA10-sudtours@indre-et-loire.gouv.fr

Conformément aux articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du code de l'urbanisme, et par arrêté préfectoral n°70-13 en date du 3 octobre 2013, le Préfet d'Indre-et-Loire et Cofiroute organisent une concertation publique, afin de recueillir les avis quant à la mise en œuvre de ce projet. Parties prenantes, acteurs économiques, riverains, automobilistes... Toutes les personnes intéressées sont invitées à venir s'informer et s'exprimer.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'aménagement de la 3^e voie de l'A10

L'opération a pour objectif d'améliorer significativement les conditions de circulation, sur le plan de la sécurité comme du confort, et de mieux préserver l'environnement.

Plus de fluidité

Aujourd'hui, cette section de l'A10 est à 2x2 voies, située entre l'A10 à 2x3 voies au nord de l'agglomération, et la bifurcation A10/A85 au sud. Dans la partie urbaine de la section, cet axe connaît un trafic important, notamment aux heures de pointe quotidiennes et au moment des grands départs et des retours de vacances. En effet, le trafic moyen journalier annuel est de 46 858 véhicules entre les échangeurs n° 23 de Chambray et n° 24 de Joué-lès-Tours ; il est de 35 264 véhicules entre l'échangeur n° 24 de Joué-lès-Tours et la bifurcation avec l'autoroute A85.

La construction d'une voie supplémentaire dans chaque sens de circulation répartit le trafic sur 3 voies, rendant ainsi l'A10 entre Chambray-lès-Tours et Veigné plus fluide et plus confortable pour les usagers.

Plus de sécurité

Sur l'autoroute, les interventions sous circulation nécessitent parfois la fermeture d'une voie. Au-delà d'un certain seuil de trafic sur la voie restée libre, il devient difficile d'entretenir l'autoroute en respectant la sécurité et sans perturber les conditions de circulation.

La création de la 3^e voie renforce la sécurité des clients de l'autoroute et celle du personnel de Cofiroute. Elle permet également d'améliorer les conditions de circulation en cas de travaux ou d'incident.

Une meilleure prise en compte de l'environnement

La section Chambray-lès-Tours/Veigné a été construite selon les règles et les normes en vigueur dans le courant des années 1970. Depuis, de nouvelles normes ont été mises en place, notamment dans le domaine de la protection de la ressource en eau et de la préservation de l'environnement.

L'aménagement de la 3^e voie permet d'appliquer les dernières dispositions en la matière, en particulier celles de la loi sur l'eau.

Photos et illustrations du projet jointes au présent communiqué.

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients.

Chiffres clés : 7 236 collaborateurs - Réseau de 4 385 km d'autoroutes - 171 aires de services - 273 aires de repos - 316 gares de péage. Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, [Twitter@VINCIAutoroutes](https://twitter.com/VINCIAutoroutes), www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (appel facturé au prix moyen de 0.06€/min + surcoût éventuel selon opérateur).

A propos de Cofiroute

Cofiroute (1840 salariés) exploite un réseau de 1211 km couvrant le Centre-Ouest de la France (A10, A11, A19, A28, A71, A81, A85, Duplex A86). Société privée depuis sa création en 1970, Cofiroute a pour actionnaires le groupe VINCI (83,33%) et Colas (16,67%). Cofiroute fait partie du réseau VINCI Autoroutes. Elle est présente aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. L'entreprise enregistre chaque année environ 120 millions de transactions. L'exploitation du réseau interurbain de Cofiroute est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

CONTACT PRESSE : Cécile Audet - Pinard - 06 10 57 34 40 - cecile.pinard@vinci-autoroutes.com